CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E210593** **VALABLE JUSQU'AU** **07/04/2027**

ÉDITÉ LE 22/04/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 22/10/2024

Raison sociale : SECTION BOIS

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 18/04/2025

Capital : 6 000

16 IMPASSE DES PECHEURS
31120 ROQUES

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC Toulouse

Siret : 934 619 859 00010

Code NACE : 4391A

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :
MMA IARD 149753476

Assurance Responsabilité Civile :
MMA IARD 149753476

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Téléphone : 0621801708 **Fax :**

Portable : 0621801708

Responsabilité légale :
SIMON GUILLAUME THOMAS DIRECTEUR GÉNÉRAL / LAMIAUD PIERRE PRÉSIDENT

Site Internet : www.sectionbois.fr

E-mail : contact@sectionbois.fr

Effectif moyen : 3 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 187 397 **Tranche de classification :** CA1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement	3	08/04/2026
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

22/04/2026 11:54

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.